

POINT 5 A L'ORDRE DU JOUR

PRET POUR LE PROJET « CHANCE KIRCHENGESANG » PROPOSITION

Demande de prêt pour le projet « Chance Kirchengesang »

1. Contexte

L'actuel livre de chants bleu utilisé en Suisse alémanique a été élaboré dans les années 90 et publié en 1998. En 2013 est paru le livre de chants « Gotteslob » édité conjointement par les Eglises allemandes et autrichiennes. L'Eglise de la Suisse alémanique n'a pas pu à l'époque participer au processus. Depuis 2017, l'édition d'un nouveau livre de chants est envisagée en Suisse alémanique.

En 2019, la Conférence des ordinariats (COR, sous-groupe de la Conférence des Evêques suisses) a mis en place un nouveau groupe de travail appelé « Chance Kirchengesang » et chargé d'examiner une nouvelle base pour le chant d'Eglise en Suisse alémanique. Pour ce faire, il a notamment mené une enquête à laquelle ont participé plus de mille personnes professionnellement impliquées dans l'Eglise ou dans la musique d'église.

Le groupe de travail relève les problèmes suivants dans le livre des chants de 1988 :

- le contenu est en partie dépassé ;
- le chant pour les diverses formes de célébrations a évolué et s'est multiplié depuis ;
- la langue employée est désuète et doit être dans la mesure du possible retravaillée (aussi, il n'y a pratiquement pas de plurilinguisme) ;
- il y a peu de littérature pour le chant multilingue et interculturel ou pour les fêtes casuelles auxquelles participent de plus en plus de personnes qui se sont distanciées de l'Eglise ;
- certains chants ne tiennent pas compte des communautés de culte devenues plus petites ;
- le service des chantres (instructeur de chant à l'Eglise) doit être développé et étendu avec une animation chant ;
- est-il encore attractif ? (les diverses communautés se procurent depuis un certain temps déjà des livres de chants alternatifs)

2. Nouveau matériel pour le chant d'Eglise

A l'avenir, il n'y aura plus un seul livre de chants mais un recueil de différents supports qui pourront être utilisés sur différents canaux. Ce sont :

Un **livre de chants** allégé d'environ 1/3 qui sera également disponible en version numérique. Concernant le numérique, d'autres chants vont être ajoutés, ceux-ci pourront être achetés au Print-Shop notamment pour les annexes paroissiales individuelles jusqu'à 100 pages.

Sous forme numérique : site web, formulaires pour la messe, audios, outils pour chanter, espace de téléchargement, Print-Shop

Il y aura également d'autres documents imprimés, comme un livre de chants en gros caractères, des partitions pour l'orgue, un livre pour les chanteurs et chanteuses ainsi que pour la personne qui assure les chants.

3. Pré (financement) sous forme de deux types de contributions

Le projet nécessite des moyens financiers des Eglises nationales afin de financer en amont la production. A partir de 2027, les nouveaux formats du livre de chants devraient être disponibles et pourront être obtenus auprès des paroisses. A compter de ce moment, de l'argent sera investi dans le projet.

L'ensemble du projet devrait coûter 5'300'000 francs.

Contribution des Eglises nationales

Les Eglises nationales vont contribuer à hauteur de 350'000 fr. par an soit au total 1'400'000 fr, divisées en fonction de la clé de répartition CCCR. La contribution annuelle de l'ECR se monte à 19'050 fr. ; celle-ci a été prévue dans le budget 2024 – 2027.

(Pré)financement des charges restantes

Le groupe de travail demande aux Eglises nationales si elles peuvent accorder un prêt en tant que personnes morales à l'association « Kirchengesangbuch ». Les prêts nécessaires s'élèvent au total à 3'377'440 fr. ; ils devraient permettre de couvrir les frais de production répartis sur les prochaines années.

Les formes suivantes de prêts sont possibles :

- crédit-cadre (disponible au fur et à mesure de l'avancement du projet jusqu'à concurrence d'une somme définie)
- le prêt à montant fixe (avec date d'appel déterminée)
- le prêt à montant fixe (avec date d'appel ouverte)

Pour les prêts un contrat par écrit est conclu. Les conditions sont identiques pour tous les prêteurs. Un intérêt de 1 % est versé en contrepartie.

Les prêts seront remboursés à partir de 2027, lorsque les achats de matériels auront été effectués.

4. Proposition du Conseil de l'Eglise nationale

Le Conseil de l'Eglise nationale a examiné la question du prêt et propose au parlement de soutenir le projet avec un prêt à hauteur de 150'000 francs.

Développement

Le Conseil de l'Eglise nationale considère la production et la publication de nouveaux matériaux pour le chant d'Eglise comme utiles et nécessaires. Il est convaincu que les travaux préparatoires conceptuels et de fond qui ont été effectués en 2017 forment une base solide pour la réussite du projet. De plus, le Conseil a conscience que toutes les Eglises nationales ne disposent pas de fonds propres suffisants disponibles pour pouvoir soutenir ce projet financièrement.

Ces dernières années, l'Eglise nationale du canton de Berne a pu se constituer un capital propre avoisinant les 5 millions de francs. Celui-ci n'étant pour le moment pas nécessaire pour financer les prestations et les salaires des agents pastoraux, il est donc investi. Les fonds nécessaires probablement en 2026/2027 pour financer les salaires des agents pastoraux durant la phase transitoire de la nouvelle répartition des postes sont en tout cas disponibles en quantité suffisante grâce aux provisions et au capital propre.

Le taux d'intérêt du prêt de 1 % est inférieur au rendement actuel des dépôts à terme, mais il est raisonnable en comparaison avec les années 2015-2021, au cours desquelles aucun revenu d'intérêt n'a pu être généré.

Proposition

Le Parlement de l'Eglise nationale décide de l'attribution d'un prêt de 150'000 fr. sous la forme d'un crédit-cadre en faveur du projet « Chance Kirchengesang ».

Le crédit est mis à disposition de l'association « Kirchengesangbuch ».

La durée du prêt s'étend jusqu'en 2030 au maximum.

Le Conseil de l'Eglise nationale conclut un contrat de prêt avec l'association « Kirchengesangbuch ».

Pour le Conseil de l'Église nationale



Marie-Louise Beyeler
Présidente



Regula Furrer Giezendanner
Secrétaire générale

Berne, le 20 septembre 2023

